

**PROCES-VERBAL N° 3
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-BARTHELEMY
TENUE LE LUNDI 25 JUIN 2012 A 20 H 15**

Monsieur André Favre, président du conseil, salue l'assemblée et la municipalité pour cette séance.

L'ordre du jour suivant est mis en discussion :

1. Appel
2. Assermentation
3. Adoption du procès-verbal n° 2 du 19 décembre 2011
4. Elections du président, vice-président, scrutateurs et suppléants pour 2012
5. Révision des statuts de l'A.I.A.E. – préavis no 01/2012
6. Demande d'approbation des nouveaux statuts de l'association des communes du district du Gros-de-Vaud – préavis no 02/2012
7. Préavis d'intention pour le projet de fusion des communes – préavis no 03/2012
8. Gestion et comptes de l'exercice 2012 – préavis no 04/2012
9. Communications municipales
10. Propositions individuelles
11. Divers

Il est accepté tel que présenté

1. Appel

Sont excusés : Mme Françoise Favre, MM. Alec Brechon et Nicolas Favre

Sont absents : Mme Francine Gret Favre et M. Pascal Favre

30 conseillers sont présents. Le quorum est atteint et l'assemblée peut délibérer.

2. Assermentation

M. Christophe Glauser ayant transmis sa démission en décembre dernier, M. Jean-Pierre Allaz, suppléant, se lève pour l'assermentation. Le président donne lecture de la formule prescrit par la loi. Le nouveau conseiller solennise la promesse et est de ce fait installé comme membre du Législatif communal.

3. Adoption du procès-verbal n° 2 du 19 décembre 2011

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu. Aucune remarque ni modification n'étant formulées, il est accepté tel que présenté.

4. Election du président, vice-président, scrutateurs et suppléants pour 2012

Le président donne la parole au vice-président, M. Alain Favre.

Président :

Aucune nouvelle nomination n'est proposée. M. André Favre est d'accord de renouveler son mandat. La nomination se fait au bulletin individuel secret.

Bulletins délivrés : 30 rentrés : 30 blanc : 1 nul : 1
Est élu au 1^{er} tour : Monsieur André Favre avec 28 voix, voix éparse : 0

Vice-président :

Le président, André Favre propose M. Alain Favre qui accepte la candidature. Aucune autre proposition n'est formulée. La nomination se fait au bulletin individuel secret.

Bulletins délivrés : 30 rentrés : 30 blanc : 1 nul : 0
Est élu au 1^{er} tour : Monsieur Alain Favre avec 29 voix, voix éparse : 0

Scrutateurs et suppléants :

Les membres nommés l'année dernière acceptent de renouveler leur mandat. Pas d'autres propositions. Ils sont réélus par acclamations, soit :

Scrutatrices : Mmes Adrienne Favre et Mireille Fitzé
Suppléantes : Mmes Viviane Favre et Isabelle Roulin

5. Révision des statuts de l'A.I.A.E.

a) préavis municipal n° 01/2012

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu.

b) rapport de la commission ad hoc

Il est lu par Mme Valérie Henrioud. La commission propose d'accepter les nouveaux statuts car ils ne présentent que des modifications mineures par rapport à l'ancienne version.

c) discussion

Néant

d) décision

- vu le préavis municipal n° 01/2012
- ouï le rapport de la commission ad hoc
- considérant que ce point figure à l'ordre du jour,

le conseil communal décide à l'unanimité :

- D'accepter les statuts de l'Association Intercommunale d'Amenée d'eau Echallens et environs
- De fixer leur entrée en vigueur dès leur approbation par le Conseil d'Etat.

6. Demande d'approbation des nouveaux statuts de l'association des communes du district du Gros-de-Vaud à buts multiples et à géométrie variable

a) préavis municipal n° 02/2012

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu.

b) rapport de la commission ad hoc

Il est lu par Mme Theres Brillet. La commission propose d'accepter les statuts et d'autoriser la Municipalité à adhérer à l'ORPC car la principale modification vient du découpage en raison de l'arrivée de nouvelles communes dans l'ORPC du Gros-de-Vaud qui va passer de 21 à 44 communes. De plus, selon le préavis 02/2012, la charge financière devrait rester stable.

c) discussion

Néant

d) décision

- vu le préavis municipal n° 02/2012
- ouï le rapport de la commission ad hoc
- considérant que ce point figure à l'ordre du jour,

le conseil communal décide à l'unanimité :

- D'autoriser la Municipalité à adhérer à la nouvelle Organisation Régionale de Protection Civile du district du Gros-de-Vaud (ORPC) pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013
- D'accepter les statuts de la nouvelle ORPC
- D'autoriser la Municipalité à se retirer de la convention régissant l'ORPC actuelle.

7. Préavis d'intention pour le projet de fusion des communes

a) préavis municipal n° 03/2012

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu.

b) rapport de la commission ad hoc

Il est lu par Mme Theres Brillet. La commission propose de donner son accord de principe afin que la Municipalité de St-Barthélemy puisse aller de l'avant dans un projet de fusion avec les communes de Bettens, Bioley-Orjulaz, Echallens, Oulens-sous-Echallens, Penthéraz et Villars-le-Terroir. Elle rappelle que le préavis d'intention ainsi que la convention de fusion avaient rencontré l'approbation du Conseil communal lors du précédent projet.

c) discussion

M. Dominique Dafflon, Syndic, explique que l'objectif n'est pas le même que lors du précédent projet. Il est actuellement important qu'Echallens devienne une ville et acquiert un poids politique. L'entrée en vigueur serait à l'aube de la prochaine législature.

M. Daniel Morier demande si ce projet est pour Echallens, une absorption des petites communes environnantes ou si c'est une fusion avec des négociations dans les règlements communaux par exemple, et si d'autres communes sont intéressées à adhérer au projet.

M. Dafflon répond que la Municipalité de St-Barthélemy œuvrera pour des négociations et qu'une convention acceptable pour les petites communes devra être mise en place. Une Municipalité peut se retirer à tout moment. Les communes de Goumoens et Montilliez souhaitent digérer leur fusion avant d'en envisager une nouvelle. Cependant, l'objectif est d'atteindre 12'000 à 13'000 habitants.

Mme Tania Dévaud demande s'il ne serait pas préférable de fusionner avec Assens ou Etagnières étant donné que ces communes font partie du même groupement scolaire.

M. Dafflon explique que ces communes ne sont pas intéressées à fusionner et que le dossier des écoles fait partie du groupement scolaire.

M. Gino Angelini souhaite connaître les inconvénients d'une fusion telle que présentée.

M. Dafflon expose deux points négatifs, soit la perte de proximité et la difficulté de trouver des municipaux qui s'investiront à temps partiel (50-70%) pour la commune tout en occupant un autre poste. Lors de la première législature, chaque commune sera représentée. Suite à la votation du 4 septembre 2011, des partis politiques devront être mis en place.

M. Pierre-Alain Dévaud craint que le résultat ne soit identique au premier projet étant donné que les communes sont à peu près les mêmes.

M. Dafflon souligne que St-Barthélemy est la dernière commune à avoir adhéré au projet. De nouvelles personnes sont arrivées à la Municipalité d'Oulens-sous-Echallens. Chaque Municipalité a donné pour preuve, le procès-verbal d'acceptation de son intention de fusionner.

M. Alain Favre demande si la procédure est identique à la première fusion.

M. Dafflon précise que le principe est le même, groupe de travail, commissions etc. Toutes les communes doivent approuver la convention de fusion. Cependant, si le projet échoue, une procédure simplifiée a été mise en place par l'Etat et il est dorénavant possible de repartir très vite.

d) décision : le président rappelle qu'il s'agit d'un vote d'intention

- vu le préavis municipal n° 03/2012
- ouï le rapport de la commission ad hoc
- considérant que ce point figure à l'ordre du jour,

le conseil communal décide par 26 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions :

- De prendre acte de l'intention de la Municipalité de préparer une fusion avec les communes de Bettens, Bioley-Orjulaz, Echallens, Oulens-sous-Echallens, Penthéraz et Villars-le-Terroir et de rédiger à cet effet une convention de fusion
- D'encourager et de soutenir la Municipalité dans cette démarche.

8. Gestion des comptes de l'exercice 2012

a) préavis municipal n° 04/2012

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu.

b) rapport de la commission de gestion

Il est lu par Mme Céline Epars. La commission a procédé au contrôle par pointage des pièces comptables, de leur imputation et de leur introduction dans la comptabilité. Elle formule diverses remarques concernant la péréquation, l'entretien des routes et l'excédent de charges. Elle a constaté que les finances communales ont permis d'auto financer un investissement important. Elle confirme l'analyse de M. Busset, que malgré un résultat 2011 négatif, la situation reste bonne, notamment en matière d'endettement. Elle conclut par des remerciements à Mme Dominique Depping, boursière communale, pour sa collaboration et propose d'adopter les comptes 2011.

c) discussion

Le président donne lecture des comptes 2011 avec les montants des charges et des produits.

M. Bertrand Favre souhaiterait recevoir le comparatif de l'année précédente ainsi que les montants budgétés.

d) décision : le président informe que de nombreux renseignements sont donnés dans le préambule, page 3 et 4 du préavis concerné

- vu le préavis municipal n° 04/2012
- où le rapport de la commission de gestion
- considérant que ce point figure à l'ordre du jour,

le conseil communal décide à l'unanimité :

- D'adopter les comptes 2011 tels qu'ils ont été présentés
- D'en donner décharge à la Municipalité

9. Communications municipales

M. Dafflon présente ses excuses à l'assemblée car deux erreurs ont été faites lors de la séance du Conseil communal du 19 décembre 2011.

Bien que des préavis aient été préparés, aucune commission n'a été nommée pour deux points figurant dans le budget 2012, soit :

1° La nouvelle signalisation pour le ralentissement dans le village ainsi que les travaux relatifs au chemin de la Cotze pour un montant de Fr. 190'000.—. Selon la Préfecture, il n'est pas possible de nommer une commission pour une charge figurant au budget, cependant les dépenses thématiques doivent être incluses au budget si l'on veut recevoir des subsides. Dans le futur, la Municipalité transmettra au bureau les renseignements nécessaires à l'étude du projet par la commission avant son acceptation au budget.

2° La réfection de l'éclairage public pour un montant de Fr. 142'000.—. Contrairement à ce qui a été dit, ce point n'est pas être considéré comme dépense thématique et aucun subside ne peut être sollicité. Ce montant n'aurait par conséquent pas dû figurer dans le budget.

Il informe également l'assemblée que la facture sociale va imploser car la nouvelle loi sur le chômage pousse les jeunes et les plus de 50 ans rapidement au RI. Il donne lecture d'une intervention qu'il a faite à l'Union des Communes Vaudoises.

M. Jean-Marc Favre, municipal des déchets, explique que la taxe au sac entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2013, suite à une loi fédérale de 1997. Jusqu'à présent, le Canton de Vaud n'avait rien exigé. Cependant, un jugement du Tribunal fédéral suite à la demande d'un habitant de Romanel-sur-Lausanne oblige les communes à appliquer le dicton « pollueur payeur ».

Sur rétroprojecteur, il montre aux conseillers, la solution choisie par un grand nombre de communes environnantes.

Les sacs seront disponibles dans tous les commerces de la région au prix de Fr. 2.— environ pour 30 litres. Il n'y aura pas de changement dans l'organisation de la déchetterie.

M. Daniel Morier demande si l'impôt annuel sera réduit.

Sans doute répond M. Favre mais il n'est pas possible, à ce jour, de préciser dans quelle mesure. Suite à la mise en place de la taxe au sac, une analyse du compte 45 « ordures ménagères » sera effectuée durant les deux prochaines années afin de mieux répondre à la question.

M. Philippe Petoud craint que la population ne dépose les déchets en forêt.

M. Favre dit qu'il y a un risque mais que tout le Canton sera taxé au sac.

M. Jean-Pierre Allaz s'interroge sur la manière dont la taxe est rétrocédée aux communes.

M. Favre explique que le poids moyen d'un sac est de 4.5 kg. Les bennes sont pesées à leur retour chez Valorsa.

Mme Céline Epars demande si l'utilisation de la déchetterie d'Echallens serait possible en cas de fusion des communes.

M. Favre rencontrera la Municipalité en août prochain afin d'en discuter.

10. Propositions individuelles

Néant

11. Divers

M. Pierre-Alain Dévaud souligne que le montant budgété pour le chemin de la Cotze était de Fr. 70'000.— alors qu'un montant de Fr. 120'000.— apparaît dans l'information transmise par la Municipalité. Le seuil de compétence de Fr. 50'000.— est atteint si cet écart s'avère correct, il espère que la Municipalité sollicite un nouveau vote. De plus, il aimerait que les futurs investissements soient amortis de manière correcte dans le bilan.

M. Jean-Marc Favre répond qu'il a reçu les soumissions avec des montants très proche de ceux budgétés.

Mme Isabelle Roulin est surprise que le bâtiment de la laiterie soit loué et elle souhaite savoir quel projet la Municipalité a pour cette parcelle achetée l'année dernière.

M. Dafflon répond que pour l'instant, un bail d'un an, renouvelable de trois mois en trois mois a été conclu et que le nombre de place de parc a été limité. Cependant, aménager cette parcelle requiert des moyens financiers et il ne souhaite pas recourir à l'emprunt. Il se doute que le prix d'achat était trop haut.

M. Tonino Natale demande si les horaires de la déchetterie pourraient être rediscutés.

M. Favre répond qu'aucun changement n'est prévu.

M. Cyril Schmied informe qu'il retrouve des morceaux de sagex et du PET chez lui. Il demande qu'une solution soit trouvée.

M. Favre demandera au responsable de la déchetterie de prendre des mesures pour que le vent ne puisse plus transporter de saleté.

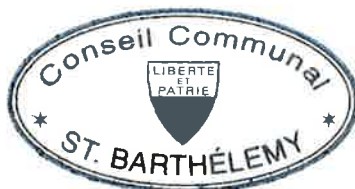
M. Bertrand Favre estime que la déchetterie n'est pas propre.

M. Favre demandera également de faire des nettoyages. Il rappelle aussi que le compost et le gazon sont à mener chez Serge Martin alors que les branches doivent être mises vers la cabane des chômeurs.

Le président informe qu'en accord avec la Municipalité, une visite du patrimoine communal sera organisée à la rentrée. Des renseignements complémentaires suivront.

La parole n'étant plus demandée, le président souhaite à tous les conseillers un bel été et rappelle la date du lundi 29 octobre pour le prochain Conseil. La séance est levée à 22h10.

Le président
André Favre



La secrétaire
Yasmine Morier

